

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 46 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (6.000 euros) à 3 associations œuvrant dans le 11e arrondissement de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville.

Mmes Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à 3 associations domiciliées dans le 11e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association « La Compagnie par Has'Art » (49041 / 2017_07796), 19 bis rue de l'Orillon - 75011 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association « Metropop' » (63061 / 2017_02610), 27 rue Morand 75011 Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Régie de Quartier Fontaine au Roi » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Régie de Quartier Fontaine au Roi » (7601 / 2017_02655), 1, rue Robert Houdin, 75011 Paris.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 2.000 euros pour l'article 3 au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017.
- 4.000 euros pour les articles 1 et 2 au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14008 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO